

Délibération N° 2023.12.004

OBJET : SEASY-AEP – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – POSTE DE ST-MARTIN-DE-BRETHENCOURT

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal à Longvilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc CHANCLUD Maurice COQUELLE Daniel (pouvoir de LELARGE Alain) DRAPIER Valère GATINEAU Christian GODEAU Hervé JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José SARRAZIN Fabrice	X X	X X	X X
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	22 (2 pouvoirs)	21 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER ; Isabelle COPETTI ; Ghislaine COURTE ; Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/12/2023	
Nombre de délégués en exercice	40	
Nombre de délégués prenant part au vote	22	
	Pour	24
	Contre	-
	Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de distribution publique proposée par la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section X n°820, située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt et propriété du syndicat ;

CONSIDERANT l'intérêt général d'implantation d'un poste de distribution pour l'alimentation électrique notamment du surpresseur de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme être propriétaire de la parcelle située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt, cadastrée section X n°820 et d'une superficie de 1.000 m².
- Approuve les termes du projet de convention susvisé.
- Met à disposition de la société ENEDIS, 13,12 m² de la parcelle concernée et selon les plans annexés à la convention
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention à passer avec la société ENEDIS et toutes pièces se rapportant à la présente décision.



Fait à Ablis, le 13 Décembre 2023

Le Président : *Jean-Pierre* MALARDEAU